

contenu du message

de "APRILE Frederic PREF52" <frederic.aprile@haute-marne.gouv.fr>
à "Francois MARTINS" <franc.martins@wanadoo.fr>
date 06/05/19 11:40
objet **Fwd: Enquête publique Sud Vannier**
pièce(s) jointe(s) 2 fichier(s) [CI 18 pdf 1.pdf \(209.69 ko\)](#) , [CI 18 pdf 2.pdf \(189.83 ko\)](#)

Bonjour Monsieur MARTINS,

Veillez trouver ci-après une nouvelle contribution dématérialisée.

Bien cordialement,

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Sud Vannier
Date : Sun, 5 May 2019 12:30:54 +0200 (CEST)
De : Jacqueline LEPAGE <lepagejacqueline@orange.fr>
Répondre à : Jacqueline LEPAGE <lepagejacqueline@orange.fr>
Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous, ma contribution à l'enquête publique pour le projet de parc éolien Sud-Vannier et, en pièce jointe, copie de ma carte d'identité.

Je suis Jacqueline Lepage, j'habite au N° 4 rue de la Fontaine, à Charmes-saint-Valbert, 70120.

Merci d'avance de bien vouloir prendre mon commentaire en compte.

Avec mes cordiales salutations

Jacqueline Lepage

Pour ce qui me concerne, j'estime que l'éolien n'est pas une solution écologique à la nécessaire transition énergétique. Donc j'y suis opposée. Surtout tant qu'il est outrageusement subventionné et ceci, au détriment d'autres alternatives, notamment en milieu rural, comme la méthanisation. Celle-ci, bien conduite, offre pourtant diversification et débouchés aux agriculteurs locaux dont leur profession a vraiment besoin. Mais l'éolien, confisque à son profit toutes les disponibilités électriques des réseaux et les prive de la moindre possibilité d'implantation ou d'extension. Et il est anormal de privilégier des investisseurs étrangers, ceci sans réelles retombées économiques, au détriment des véritables forces vives du secteur.

Le sud-est de la Haute-Marne et le nord-ouest de la Haute-Saône ne sont pas des territoires clairement séparés tant au niveau des paysages, de la faune que de la flore. On passe de l'un à l'autre, on se voit l'un l'autre depuis des points élevés, sans que les limites administratives aient la moindre influence.

C'est pourquoi le projet du parc éolien « Sud Vannier » doit être considéré non seulement à son échelle mais aussi à celle, plus large, de son environnement géographique qui sera, de fait, impacté. Il rejoint la pléthore de projets identiques qui est en passe de recouvrir d'éoliennes l'ensemble de ce petit secteur, tant haut-marnais que haut-saônois. Ce qui conduit tout droit à un encerclement de plusieurs villages et saturation avec 68 éoliennes prévues pour le moment dans un rayon de moins de 15 km.

Outre de multiples autres considérations peu réjouissantes pour les habitants concernés (bruit, environnement dévasté, perturbations diverses et variées) comment les oiseaux, nocturnes ou diurnes, sédentaires et migrateurs, ainsi que les chauves-souris vont-ils affronter une telle densité d'éoliennes ?

Parmi les espèces protégées, que vont devenir les cigognes noires qui reviennent peu à peu et sont observées chaque année dans ce secteur à cheval entre les 2 départements ? Il leur faut énormément d'espace pour se nourrir et elles ignorent les frontières comme les dangers non naturels que sont les parcs éoliens. Celles qui sont vues dans les Grands Bois de Bussières et Fayl-Billot, risquent déjà d'être prises en étau entre les éoliennes des deux parcs Vannier-Amance et Sud-Vannier. Et les milans royaux qui affectionnent la contrée ? La distance minimum entre leurs lieux d'habitat et les futures éoliennes n'est même pas respectée. Pareillement, qu'en sera-t-il des chauves-souris dont celles inscrites sur la liste rouge et présentes ici ?

Le peu de cas fait, par le promoteur, des espèces protégées n'augure rien de bon pour celles qui ne le sont pas. Le projet de parc ne respecte même pas le couloir migratoire existant. Et si le promoteur refuse de revoir ses plans, il serait au moins impératif qu'il instruisse une demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.